

CCAS



Centre
Communal
Action
Sociale

CRUSEILLES

DEL n° 2026/10 CCAS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CRUSEILLES

OBJET :
**FIXATION DES
CONDITIONS POUR
BÉNÉFICIER DE
L'OPÉRATION DE
FIN D'ANNÉE À
DESTINATION DES
SENIORS**

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de CRUSEILLES, dûment convoqué le huit avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie MERMILLOD, Présidente.

Présentes :

Mesdames Eliane BALMONET CLAPOT, Sonia BRIFFAZ, Nathalie BRUGUIERE, Chrystel BUFFARD, Isabelle GRANDMOTTET, Brigitte JOLLY, Sylvie MERMILLOD, Solange PAIREL, Valérie PERAY

Absentes excusées :

Madame Justine HAMMAMI donne procuration à Madame Nathalie BRUGUIERE, Madame Stéphanie SALLAZ HINDLE donne procuration à Madame Valérie PERAY, Mesdames Catherine AILLOUD et Béatrice FOURNIER

Secrétaire de séance : Madame Valérie PERAY

XXXXXXXXXXXXXXXX

Nombre de membres : 13

Présents : 9

Représentés : 2

Absents : 2

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame la Présidente informe l'assemblée que par délibération n°2020/09 en date du 16 septembre 2020, l'âge pour bénéficier du repas annuel à titre gratuit ou du colis de fin d'année à destination des seniors avait été fixé à 70 ans.

Il est proposé d'actualiser l'âge en le passant à 71 ans et de fixer les conditions suivantes pour bénéficier de l'opération de fin d'année organisée par le CCAS à destination des seniors, à savoir le repas annuel à titre gratuit ou la distribution d'un colis de fin d'année :

- Avoir 71 ans,
ET
- Habiter ou être né à Cruseilles.



**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- ✓ **APPROUVE** les conditions fixées ci-dessus pour bénéficier de l'opération de fin d'année à destination des seniors ;
- ✓ **PRECISE** qu'une communication devra être effectuée sur les différents supports institutionnels de la collectivité.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Valérie PERAY



La Présidente,
Sylvie MERMILLOD



Télétransmise en Sous-Préfecture le : 23 AVR. 2026

Mise en ligne sur le site internet le : 23 AVR. 2026

